

MIRAS Daniel
42 boulevard Saint Germain
75005 Paris
Daniel.miras@hotmail.fr
06.12.59.17.46

Mairie de Saint Jean d'Aulps
1748 Rte des Grandes Alpes
74430 Saint-Jean-d'Aulps

Objet : Opposition à la deuxième version du projet d'aménagement de l'OAP SJA02

Monsieur le Maire,

Je vous écris en tant que propriétaire de parcelles situées en bordure du projet d'aménagement de l'OAP SJA02 à Saint Jean d'Aulps, pour exprimer mon profond mécontentement et ma ferme opposition à cette deuxième version du projet.

Après plus de trente années d'attente sur des terrains bloqués par la collectivité, il est inacceptable de constater que ce nouveau projet reste aussi peu abouti, malgré une première enquête publique déjà réalisée en 2022. De plus, je tiens à rappeler qu'à la suite de l'OAP avortée de 1990, située sur la route des Grandes Alpes et englobant l'office du tourisme, des glissements de terrain ont été engendrés par l'utilisation de techniques de construction ne respectant pas les recommandations de l'étude de sol commandée à l'époque. À cette époque, notre ancienne résidence située au 175 allée du plan d'Avoz avait subi des dégradations d'ordre structurel qui n'ont été que partiellement dédommagées. Ce manquement aux engagements antérieurs renforce mes préoccupations quant à la gestion de ce nouveau projet.

Cette version révisée du projet d'aménagement reste extrêmement floue et manque cruellement de précision quant aux aspects essentiels du développement. Elle ne respecte pas l'esprit et les normes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-iH) sur plusieurs points de grande importance. Cela inclut, mais ne se limite pas à la hauteur et à la volumétrie des constructions, à l'implantation des bâtiments, à la densité de construction, et à la gestion du stationnement. Ces incohérences laissent légitimement penser que le chantier, ainsi que l'implantation des bâtiments, ne respecteront pas non plus les règles et normes qui leur seront imposées.

Je tiens également à attirer votre attention sur un problème récurrent de sous-dimensionnement du nombre et de la taille des places de parking, problème qui a déjà été observé dans des projets de résidences antérieurs tels que la résidence "Le Plan d'Avoz" située au 34 allée du plan d'Avoz, 74430 Saint-Jean-d'Aulps, ainsi que la résidence "PLEIN SOLEIL SJA" située au 9 route du Péage, 74430 Saint-Jean-d'Aulps. Le manque de places de stationnement adéquates a conduit à des stationnements illicites sur des routes de montagne avec des virages serrés et des zones de visibilité réduite, créant des situations dangereuses pour les usagers de la route.

Pour éviter que ce problème ne se reproduise, je sollicite la mairie et le promoteur immobilier à revoir leur plan de stationnement et à comparer leurs données d'entrée avec celles de l'INSEE pour s'assurer que les besoins réels en stationnement soient correctement estimés et pris en compte.

De plus, il est inquiétant de constater qu'aucune disposition ne semble avoir été prise pour protéger le voisinage direct de l'OAP, notamment en ce qui concerne la délimitation physique du terrain. Ce manque de considération pour l'intégrité paysagère et pour la sécurité des résidents environnants est inacceptable.

Je m'oppose catégoriquement à ce projet, comme je l'avais déjà fait lors de la première enquête publique. Je refuse que ces terrains, bloqués depuis plus de trente ans par la collectivité, soient utilisés pour un projet qui ne répond pas aux attentes des résidents et qui compromet la qualité de vie dans notre commune.

En annexe, je joins à cette lettre un document intitulé "Analyse de l'OAP", qui présente en détail les incohérences et les points d'inquiétude concernant le projet SJA02. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette analyse, car elle souligne les raisons spécifiques de mon opposition et propose des recommandations pour une révision en profondeur du projet.

Je vous demande donc de revoir ce projet d'aménagement afin qu'il respecte pleinement le PLU-iH, les objectifs du SCoT, et les normes de sécurité et de durabilité. Je vous demande également de garantir la prise en compte des intérêts des riverains et de la protection de notre environnement local.

Dans l'attente d'une réponse favorable et de la prise en compte de mes demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line extending to the right.

Daniel MIRAS
Ingénieur des TPE